

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- procurations : 6
- absente excusée : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juin à 18 heures 45, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 22 juin 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME SIMON-LABRIC, (POUVOIR A MME PERROUX), MME CABERO (POUVOIR A MME GUEDES), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), M. MERLEY (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M ; NAVARRO), M. GARDE (POUVOIR MME BEC).

Etait absente excusée : MME. JARRIGE

MME BEC est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2023/58

Objet : Modification du tableau des effectifs au titre des contractuels recrutés dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité (Article L. 332-23.1° du Code général de la fonction publique) - Modification de la délibération n°2022-124 du 7 décembre 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2022-124 adoptée en séance du 7 décembre 2022 portant sur le recrutement de contractuels par accroissement temporaire d'activité pour l'année 2023.

Effectivement, il rappelle également au conseil municipal, aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de modifier la délibération n°2022-124 du 7 décembre 2022 par la création de :

Pour la Direction de l'Enfance Jeunesse et de la Vie Scolaire :

Service Enfance Jeunesse

- Le recrutement de 3 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 29 heures.

- Le recrutement de 10 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures.

- Le recrutement de 8 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 26 heures.

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures.

- Le recrutement de 5 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 23 heures.

- Le recrutement de 7 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 22 heures.

- Le recrutement de 6 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 18 heures.

- Le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures.

- Le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures.

- Le recrutement de 1 agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10 heures.



d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'auxiliaire de puériculture à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

- Le recrutement d'1 agent contractuel dans le grade de d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'assistante administrative à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Direction de la Communication et de la Culture et des Animations

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions de chargé de la vie événementielle pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Direction des Finances, de la Commande Publique et des Affaires Juridiques

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions de gestionnaire des finances pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions de chargé de la commande publique pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Direction des Services Techniques et du Sport

Centre Technique Municipal

- Le recrutement de 7 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agents polyvalents pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

- Le recrutement d'1 agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'assistante administrative pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures

Service des Sports

- Le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agents polyvalents pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Piscine Municipale

- Le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions d'agents polyvalents pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

- Le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'éducateurs APS pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions de Maître Nageurs sauveteurs pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

- Le recrutement de 1 agent contractuel dans le grade d'éducateurs APS pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ces agents assureront des fonctions de Maître Nageurs sauveteurs pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures.

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent d'accueil pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures

Bureau DSTS

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de technicien pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions de chargé d'opération pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Le recrutement de ces agents contractuels de droit public permet de faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L. 332-23-1° du Code général de la fonction publique, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

Les agents devront justifier d'un diplôme de niveau 3 à 6 en fonction du poste requis ou d'une expérience professionnelle.

Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique B et C

La rémunération sera déterminée selon un indice majoré de rémunération maximum de 431. Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal

- De modifier le tableau des effectifs,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Monsieur Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions (MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS)

- De modifier le tableau des effectifs,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Pour copie conforme,



Le Maire,
Marc PÉRE